

**REPUBLIQUE DU BENIN**

DECRET N° 2005-818 DU 30 DECEMBRE 2005

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

Portant Nomination à titre exceptionnel  
et militaire dans l'Ordre National du  
Bénin

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 2005-052 du 04 Février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 2004-326 du 07 Juin 2004 portant nomination de Monsieur Salomon D.E. BLOKOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU le Décret N° 2005-473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON-GUEZO en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Lettre N° 258/DC/PR/CTAA/SP du 05 Septembre 2005 transmettant au Grand Chancelier la liste des commissaires du Peuple de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire (ANR) pour décoration ;
- VU la Lettre N° 1150/MDN/DC/SG/DRH/SAAJ/SP-C du 29/10/2005 portant décoration à titre exceptionnel de 132 personnels militaires ayant pris part au défilé du 21 Juillet 2002 à Bruxelles ;
- VU le Procès-Verbal de la Session Extraordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 2 Novembre au 1<sup>er</sup> Décembre 2005 ;

## **DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont promus à titre exceptionnel et militaire dans l'Ordre National du Bénin au grade de commandeur pour prendre rang à compter de la date de leur réception, les Officiers Supérieurs des Forces Armées dont les noms suivent :

### **Assemblée Nationale Révolutionnaire**

- AKPO Philippe – ancien Off/ONB – Déc. N° 87-272 du 26/08/1987
- ALLADAYE Michel – ancien Chev/ONB – Déc. N° 72-195 du 31/07/1972 – Ancien Ministre
- SAMBO Soulé – ancien Officier ONB – ancien Off/ONB – Déc. N° 87-272 du 26/08/1987

**Article 2** : Est promu à titre exceptionnel et militaire dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang à compter de la date de sa réception, l'officier des Forces Armées dont le nom suit :

### **Assemblée Nationale Révolutionnaire**

- MAMA ADELODJOU Saka – ancien chev /ONB - ancien Chev/ONB-Déc. N°87-272 du 26/08/1987

**Article 3** : Sont nommés à titre exceptionnel et militaire dans l'Ordre National du Bénin au grade de chevalier pour prendre rang à compter de la date de leur réception, les officiers des Forces Armées dont les noms suivent :

### **Assemblée Nationale Révolutionnaire**

- SINDJALOUM Bernard
- ATTAKPA Justin – à titre posthume
- ASSOGBA Ferdinand
- GUEZODJE Justin
- YENONFAN Constant
- N'TCHA Jean
- KARL Théodore
- GBETE Saka

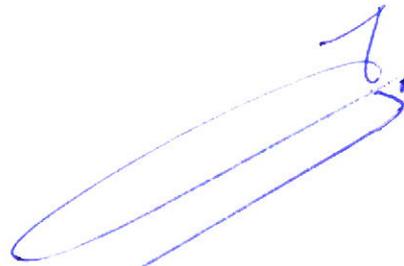
### **Forces Terrestres**

- Chef de Bataillon AGBEMADOKPONOU Gassin Edouard
- Chef de Bataillon DAZAN Eric Sosthène Enagnon

**Article 4** : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 décembre 2005

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



**Mathieu KEREKOU**

Le Grand Chancelier de l'Ordre  
National du Bénin par intérim,



**Salomon D.E. BIOKOU**

**Ampliations** : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 18  
– GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 – DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3  
– BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 14.